

République Française

Arrondissement d'Issoire

Puy de Dôme



Mairie

1 rue du Beffroi

63500 Le Broc

Tél : 04 73 89 11 22

Fax : 04 73 89 25 16

mairie-lebroc@wanadoo.fr

<http://lebroc-63.fr/>

**ARRÊTÉ DU MAIRE PRESCRIVANT LA MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU PROJET DE REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu les articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 28 janvier 2019 décidant de réviser le zonage d'assainissement collectif du Bas de Saint-Agnes sur la commune de Le Broc,

Vu les pièces du dossier relatives à la délimitation des zones d'assainissement à soumettre à l'enquête publique,

Vu l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 17 Juin 2019 désignant le commissaire-enquêteur.

ARRETE

Article 1 - Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du zonage d'assainissement collectif du Bas de Saint-Agnes sur la commune de Le Broc, pendant une durée de 15 jours consécutifs à compter du 10 juillet 2019 à 9 h 00 jusqu'au 25 juillet 2019 à 16 h 00.

Article 2 - Monsieur Henry-Robert PERRAUD désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Article 3 - Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Le Broc du 10 juillet 2019 au 25 juillet 2019 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Le Broc, les jours et heures suivants : le Mercredi 10 juillet 2019 de 9 h 00 à 11 h 00 et le Jeudi 25 juillet 2019 de 14 h 00 à 16 h 00 afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Le broc, lequel les annexera au registre d'enquête.

République Française

Arrondissement d'Issoire

Puy de Dôme



Le Broc
Petite Cité de Caractère

Mairie

1 rue du Beffroi

63500 Le Broc

Tél : 04 73 89 11 22

Fax : 04 73 89 25 16

mairie-lebroc@wanadoo.fr

<http://lebroc-63.fr/>

Le dossier d'enquête peut être consulté et le public peut transmettre ses observations et propositions pendant le délai de l'enquête à l'adresse internet suivante : mairie-lebroc@wanadoo.fr

Article 4 - A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le commissaire enquêteur qui transmettra l'ensemble, accompagné de ses conclusions, à Monsieur le Maire de Le Broc dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le Préfet.

Le rapport du commissaire enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en mairie de Le Broc.

Article 5 - Le présent arrêté sera affiché notamment à la porte de la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Le Broc.

Un avis sera en outre inséré, en caractères apparents, dans 2 journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

Ces formalités devront être effectuées au plus tard avant le 25 juin 2019 et certifiées par le maire, et un exemplaire des journaux sera annexé au dossier avant l'ouverture de l'enquête.

Par ailleurs, l'insertion dans la presse devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus avant l'expiration d'un délai de huit jours suivant l'ouverture de l'enquête.

Un exemplaire des deux journaux devra également être joint au dossier dès leur parution.

Article 6 - Des copies du présent arrêté seront adressées à:

Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire et Monsieur le commissaire enquêteur.

A Le Broc, le 19 juin 2019

Le Maire,

Georges CHASSANY

